

الاقتصاد الاجتماعي والتضامني بالمغرب : ردود الافعال L'économie Sociale Et Solidaire Au Maroc: Un Retour D'expérience The social economy in MOROCCO: A feedback

HASSINE Mostafa

Enseignant – Chercheur
Membre du Laboratoire de Gestion Appliquée
et Intelligence Marketing (LAGAIM). ENCG –
OUJDA/ MAROC

EZ-ZAOUINE JAMILA

Doctorante en Sciences de Gestion - Laboratoire
de Gestion Appliquée et Intelligence Marketing
(LAGAIM). ENCG – OUJDA/ MAROC

Introduction

En réponse à la mondialisation qui génère de nouvelles formes d'exclusion et rétrécit les marges de manœuvre des Etats, des initiatives de l'ESS se mettent en place, dans les pays industrialisés, en se distinguant de celles des périodes antérieures. Dans les pays en voie de développement, avec l'aggravation de la crise économique et la mise en œuvre des réformes économiques, les phénomènes de pauvreté et d'exclusion ont pris une ampleur considérable. Au Maroc, depuis la mise en place du programme d'ajustement structurel (PAS), une nouvelle politique économique qui tend à substituer au système de tout Etat, celui de moins d'Etat possible, a été adoptée. Une telle approche suppose l'existence d'un tel système de gouvernance entre l'Etat, l'entreprise et la société civile ayant pour objectif le développement des synergies entre ces trois acteurs. Les autorités publiques leurs accordent, en raison de tous ces facteurs, un intérêt soutenu (législations spécifiques, création au niveau national et régional d'institutions qui veillent à leur promotion et leur développement, etc).

L'expérience tend ainsi à démontrer que dans de nombreux cas, il est urgent d'en réformer la gouvernance, de restaurer les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (autonomie, égalité, réciprocité, partage et solidarité), d'évaluer en permanence le respect de l'objet social - des statuts – du règlement intérieur, d'éviter la substitution des vrais bénévoles par des bénévoles salariés surtout dans les représentations extérieures, et de valoriser les contributions volontaires reçues.

1. Fondements théoriques : ESS et développement local

Le terme de l'Économie Sociale est peu visible et méconnu parce qu'il a longtemps eu un sens sensiblement différent que celui qu'on lui donne aujourd'hui. Jusqu'au XIXème siècle, l'Économie Sociale désigne une conception économique intégrant les dimensions volontaires collectives et solidaires de l'activité économique. Par ailleurs, l'unité de cette économie est constituée essentiellement autour d'un ensemble de règles formelles:

- ✓ L'utilité collective ou sociale du projet : Une structure de l'Économie Sociale est au service d'un projet collectif et non pas conduit par une seule personne, ce collectif peut être un territoire, un groupe social ou un collectif de travail ;
- ✓ La mixité des ressources : les ressources de ce secteur sont privées ou mixtes, il est indépendant des pouvoirs publics, étant reconnu comme interlocuteur privilégié ;
- ✓ Le principe d'invisibilité des revenus : cette règle stipule qu'une partie au moins du produit de l'entreprise commune ne peut faire l'objet d'une appropriation ou d'une rétrocession aux associations ;
- ✓ La primauté des personnes et du travail dans la répartition des revenus couvre des pratiques très variées au sein des entreprises d'Économie Sociale : rémunération limitée du capital, mise en réserve des excédents pour le développement de l'activité, affectation immédiate de ceux-ci à des fins sociales, etc.
- ✓ L'autonomie de gestion : elle vise principalement à distinguer l'Économie Sociale de la production de biens et des services par les pouvoirs publics. En effet, les activités économiques menées par ces derniers ne disposent pas généralement de la large autonomie qui constitue un ressort essentiel de toute dynamique associative.

Quant à l'Économie Solidaire, elle repose sur une combinaison de trois économies : Marchande, non-marchande, et non monétaire à partir de la dynamique du projet. Celles-ci s'articulent à une dimension de réciprocité et la référence à des principes de justice et d'égalité dont :

- l'économie marchande correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement au marché ;
- l'économie non marchande définit la distribution des biens et des services, confiée prioritairement à la redistribution organisée sous la tutelle de l'Etat social ;
- et l'économie non monétaire correspond à une distribution confiée principalement à la réciprocité et l'administration domestique¹.

En cela, l'Économie Solidaire se rapproche de l'Économie Sociale, mais l'Économie Solidaire se définit plutôt par ses finalités : Assurer l'insertion, renforcer le lien social, produire – consommer - communiquer autrement. Elle désigne le plus souvent les émergences récentes de l'économie ou de ses caractères les plus novateurs, en ce sens, elle est plutôt synonyme de « nouvelle économie sociale » et ne peut qu'enrichir la compréhension du troisième secteur (tiers secteur).

Nous pouvons noter que l'Économie Sociale et l'Économie Solidaire partagent des valeurs communes, elles concilient l'économique et le social. Elles sont aux services a

¹ Anne. Marie, (2005), « Pratique et théories de l'Economie Solidaire », Paris, p. 186

priori de l'humain et non des capitaux, elles entendent apporter des réponses collectives à des besoins sociaux non satisfaits par le marché ou l'Etat. L'Économie Sociale apporte un soutien discret, mais bien réel à des entreprises de l'Économie Solidaire, militante et inventive, mais cette aide apparaît davantage comme une bonne « action » humanitaire que comme une volonté d'opposer un autre modèle à la société de marché¹. Dans cette visée, les initiatives de l'ESS peuvent s'inscrire principalement dans le développement social comme réponse à la crise de l'Etat providence, ou principalement dans le développement économique et local.

Par ailleurs, le nouveau développement local, comme stratégie d'intervention dans les communautés locales, se déploie différemment (depuis au moins une décennie) autour de:

- ✓ Nouveaux acteurs, associations, mouvements et ONG qui travaillent à améliorer le sort des groupes en difficulté par la création d'activité et de services répondant aux besoins de ces populations ;
- ✓ Nouvelles règles et nouveaux dispositifs de développement local : une gouvernance locale qui associe la population sur un territoire donné en cherchant à réarticuler les exigences du « social » et de l'économique au plan local, en s'appuyant notamment sur des pratiques apparentées à l'Économie Sociale ;
- ✓ Nouvelles activités, entreprises d'Économie Sociale (mutuelles, associations, coopératives, entreprises communautaires) évoluant dans de multiples champs d'interventions et répondant à de nouvelles demandes sociales qui renvoient aussi bien à l'économie marchande, que non marchande ou non monétaire. L'évolution des formes de financement de ces activités (associations d'emprunt, fonds locaux de développement) contribue à l'émergence de ces nouvelles formes d'activités ;
- ✓ Nouveaux modes d'intervention des pouvoirs publics et d'interfaces public /communautaire /privé selon une approche partenariale.

Globalement, on pourrait dire que le développement local tire aujourd'hui sa force de la combinaison de trois dimensions inter-reliées : la production de biens et services (dimension économique), l'activité d'une population sur un territoire donné pour qui le « vivre ensemble » offre de la pertinence sociale (la dimension socio-spatiale) et le communautaire comme dispositif local de revitalisation dans une perspective ou l'on ne sépare pas l'économique du social (dimension associative).

L'ESS fait référence à un mode de gestion du territoire qui a pour vocation de favoriser la coopération entre les différentes économies et les différents acteurs, dans le but de

¹ Mochtane, Jean Loupe, (2000), « Alibis ou solution de rechange au libéralisme : Ces territoires méconnus de l'Economie Sociale et Solidaire », Le Monde Diplomatique.

contribuer simultanément à la création d'activités et de lien social. Dans cette conception, l'ESS a pour vocation de s'appliquer à tous les secteurs économiques et d'accroître l'efficacité de tous les types d'économies au niveau local. En effet, l'érosion des compromis sociaux et la remise en question des règles institutionnelles comme des types dominants de régulation économique et sociale qui ont constitué la base du modèle de développement de l'après-guerre tant au Sud qu'au Nord, constitue le cœur de la crise. C'est dans cette mouvance générale que les mouvements sociaux ont commencé (recommencé) à créer un espace inédit d'innovation sociale au cœur de la crise actuelle notamment en matière de développement local et d'Économie Sociale¹.

Dans ce cadre, le développement régional tel que nous l'entendons aujourd'hui a très peu à voir avec celui des années 1960-1980. Il participe d'une autre approche qui ne repose plus sur le couple Etat-Marché, mais sur un ménage à trois, Etat-Marché-Société civile, une approche qui ne mise plus sur la hiérarchie et la centralisation, mais sur le partenariat, la décentralisation et les réseaux. Sous cet angle, le local et le régional et le mondial s'inscrivent, du local au global, dans une autre configuration du développement, un autre rapport entre l'économique et le social, un autre mode de régulation et de gouvernance².

En somme, les initiatives d'Économie Sociale dans ce nouveau local sont généralement portées, au moins au moment de leur naissance, par des mouvements sociaux qui ont comme spécificité de défendre une vision de la société, voire un projet de société. Lorsqu'on assiste à une vague de nouvelles entreprises et de nouvelles associations, cela n'est généralement possible que parce que les mouvements sociaux sont impliqués. Dans cette visée, la nouvelle Économie Sociale a comme caractéristique relativement spécifique d'être portée par une sorte de coalition de mouvements sociaux. Cette implication des mouvements sociaux dans l'économie constitue un élément central du nouvel environnement. Pour cette raison également, l'économie dite sociale a beaucoup plus de poids en termes d'influence que son seul poids économique qui est par ailleurs sous-estimé³.

¹ Favreau, Louis, (1999), « L'Économie Sociale mise en perspective : Renouveau au Nord et émergence au Sud », Co-publication du collectif de recherche de CRISES et de la Chaire de recherche en développement communautaire (UQAH), Cahier de recherche n°9707

² Levesque, Benoit, (2001), « Le développement local et régional, avant et après la mondialisation », Cahier de CRIES, N° 0116, Collection Working Papers

³ Levesque, Benoit, (1999), « Le développement local et l'Économie Sociale : deux éléments incontournables du nouvel environnement social », Cahier de CRIES, N°9905, Collection Working Papers

2. État des lieux de l'ESS au MAROC

Au Maroc, l'ESS dans ses multiples manifestations ne date pas aujourd'hui, elle plonge ses racines dans ses profondes traditions culturelles. La société traditionnelle marocaine se caractérisait par des initiatives locales visant à instaurer une solidarité entre les membres de la communauté. Ces initiatives basées sur des mœurs locales, étaient respectées par tous les membres de la communauté et avaient généralement pour origine une inspiration religieuse musulmane incitatrice à la charité. Cependant, l'émergence de ce secteur sous une forme structurée et organisée, notamment pour sa composante associative, date des années 1980 et du début des années 1990. Les organisations de l'Économie Sociale se sont alors rapidement développées et ont pris du terrain dans plusieurs domaines longtemps réservés à l'Etat : la fourniture des services et des équipements de base, notamment dans le monde rural, la lutte contre l'analphabétisme, la création et l'accompagnement de projets de développement, la promotion et l'intégration de la femme dans le circuit économique, etc.

Tableau 1 : Rôle de l'ESS au MAROC

Contexte économique, démographique et social au Maroc	
Démographie	32,3 millions d'habitants 15-29 ans : 30 %
Taux de croissance	3,2 %
Taux de chômage	Total : 9,4 % Femmes : 10,2 Jeunes : 17,9 % (HCP)
Structure de l'économie et secteur de l'ESS	Économie libérale ; développement du secteur de l'ESS avec les plans d'ajustement structurel (PAS) à la fin des années 1980.

- ✓ En 2002, le gouvernement a introduit un département ministériel chargé de l'économie sociale. Il est aujourd'hui placé sous la tutelle du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale.
- ✓ En 2005, l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) reconnaît l'ESS en vue de favoriser le développement.
- ✓ En Juin 2013, le ministère des Affaires générales et de la gouvernance a élaboré une nouvelle stratégie nationale pour favoriser l'émergence «d'une économie sociale performante et structurée».

Tableau 2 : Dispositifs législatifs & institutionnels de l'ESS au MAROC

Cadre réglementaire	Cadre institutionnel	Réseau de l'ESS
La loi n°112 -12 relative aux coopératives donne une définition claire du statut, une simplification de la procédure de création et institue un registre national et des registres locaux d'immatriculation des coopératives	- Initiative National Développement Humain (INDH), l'Office de (INDH), l'Office de développement de la coopération (ODECO) -l'Agence de développement social (2001) -Ministères sectoriels	- Réseau Marocain de l'ESS (REMESS)

En vue d'encourager l'ESS, le Ministère des Affaires générales et de la gouvernance, qui a en charge l'ESS, a annoncé une accélération de la stratégie nationale 2010-2020. Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises en considérations. Il s'agit de :

- Encourager la création des coopératives en leur apportant un appui post-crédation, dans le cadre du programme « Mourafaka ». Ce programme permet aux coopératives éligibles de bénéficier de plusieurs prestations, avec l'allocation d'une enveloppe budgétaire de 105 MDh pour accompagner 2500 nouvelles coopératives et couvrant la période 2011-2015, financée à hauteur de 100 MDh par l'Etat, à raison de 20 MDh par année et 5 MDh par l'Office du Développement de la COopération (ODECO) ;
- Faciliter la commercialisation et la promotion des produits de l'ESS grâce à l'organisation de salons et à la création d'espaces dédiés ;
- Créer dans les années à venir un Observatoire de l'ESS ;
- Réaliser une étude visant la préparation du projet de loi pour encadrer le secteur de l'ESS au Maroc, et animer des rencontres de vulgarisation pour la mise en application des dispositions de la nouvelle loi régissant le secteur coopératif, approuvée par le conseil du gouvernement du 7 Septembre 2011.

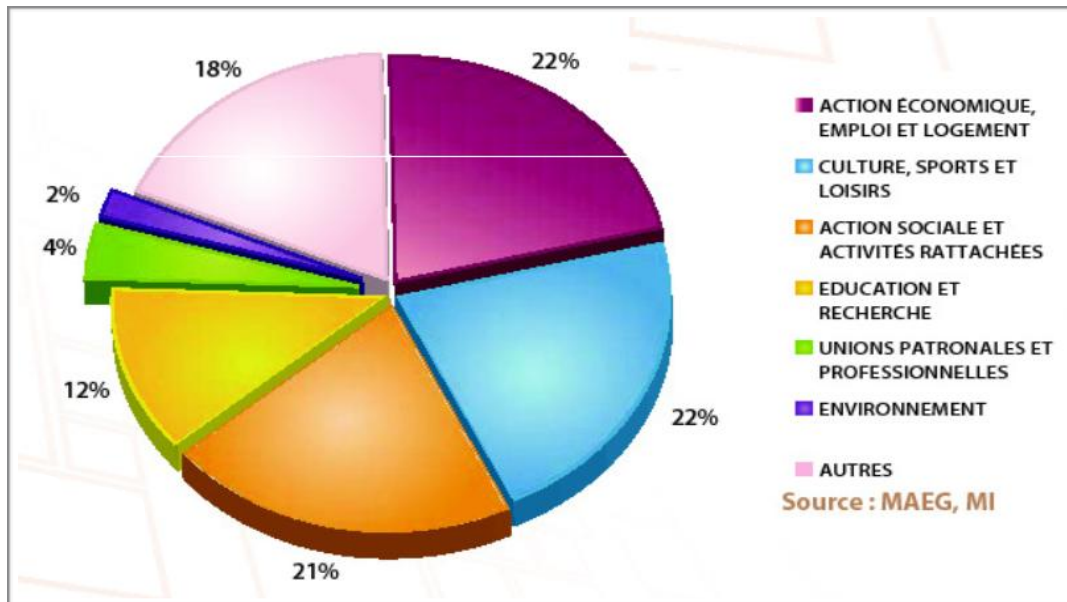
Depuis le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), par le roi Mohamed VI, le 18 mai 2005, les entreprises de l'Économie Sociale, notamment les associations, se sont fortement mobilisées pour réussir ce grand chantier. Elles interviennent pour identifier les besoins des populations, porter des activités génératrices de revenus (AGR), participer au financement, organiser les bénéficiaires des projets, participer aux organes de gouvernance de l'INDH, etc.

➤ Un secteur de près de 50 000 associations aux activités diversifiées

On assiste à un développement du secteur associatif et l'instauration de nouvelles vacances d'associations qui couvrent toutes les régions et toutes les localités dans un objectif de contribuer au développement au Maroc, et la lutte contre la

pauvreté et l'exclusion. Le monde associatif est devenu donc une composante incontournable de la vie économique et sociale du pays. Les synergies qu'il développe avec les pouvoirs publics et le secteur privé par le biais de conventions de partenariat ont renforcé davantage son rôle et contribué à son développement¹.

Schéma 1 : Répartition des associations par domaine d'activité



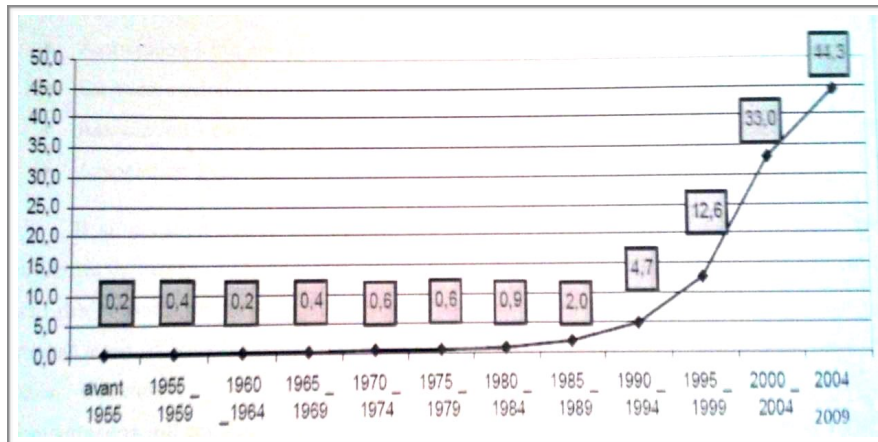
Bien qu'on ne dispose des chiffres précis à ce sujet, on compterait aujourd'hui entre 50000 et 60000 associations. Plusieurs facteurs dont l'effet incitatif des financements internationaux, les efforts des couches moyennes pour faire face à la crise urbaine ou le désengagement de l'Etat, ont été identifiés pour expliquer ce phénomène.

Aujourd'hui les politiques de valorisation et d'encouragement du milieu associatif retiennent tout particulièrement l'intérêt des décideurs marocains. C'est notamment le cas depuis le lancement en 2005 de l'INDH qui vise à promouvoir le développement du pays en privilégiant une approche participative et une collaboration étroite entre Etat et associations. Ces nouvelles orientations politiques constituent incontestablement le support d'un véritable décollage du secteur associatif. Celui-ci représente un potentiel remarquable d'intégration, de lutte contre la pauvreté et le chômage.

L'augmentation régulière du nombre des associations peut être bien schématisée sur la courbe suivante :

¹ Haut-commissariat au Plan, (2011), « Enquête nationale auprès des Institutions Sans But Lucratif (ISBL) », Principaux résultats, p. 1

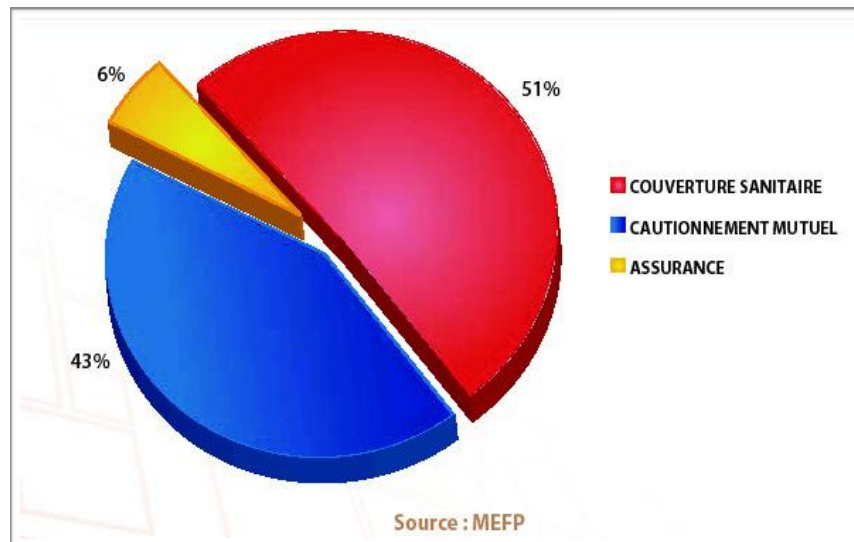
Graphique 1 : Évolution de la démographie associative



Source : Haut-Commissariat des Comptes

- Mutuelles : une cinquantaine de mutuelles dominées par le secteur public et peu présent dans les régions aux besoins élevés
 - Couverture sanitaire (51 %)
 - Cautionnement mutuel (43 %)
 - Assurance (6 %)

Schéma 2 : Répartition des mutuelles



- Le Maroc compte près de 12.646 coopératives à fin avril 2014, regroupant plus de 448.000 adhérents. Les coopératives agricoles s'accaparent la part la plus importante, avec 66%, suivies de celles d'artisanat (15%) et d'habitat (9%). Selon les estimations de l'Office de Développement de la Coopération (ODCO), la contribution du secteur au PIB se situe à moins de 2%, avec un taux de pénétration de 4%. Ce dernier est lié au nombre de coopérateurs par rapport à

la population, dont la moyenne recommandée au niveau international est de 10%.¹

Tableau 3 : Répartition des coopératives par secteur²

Secteurs	2006	2010	2011
Agriculture	3272	3903	5871
Habitat	872	967	1173
Artisanat	622	776	1058
Forêt	97	144	205
Pêche	147	158	193
Transport	59	79	112
Argan	19	37	103
Commerce de détail	7	26	87
Alphabétisation	54	54	76
Consommation	36	42	59
Plantes médicinales	34	38	31
Denrées alimentaires	27	27	27
Exploitation des carrières	5	11	14
Centre de gestion	6	7	8
Main d'œuvre	4	6	8
Autres	8	11	6

L'analyse du secteur coopératif selon le secteur d'activité révèle que les coopératives sont concentrées dans trois secteurs : L'agriculture, l'habitat et l'artisanat. Le secteur agricole prédomine lui seul 64.11%, l'habitat et l'artisanat se partagent une part moins importante avec 13.50% et 12.4% respectivement. Les autres secteurs tels que la forêt, la pêche, le transport, les plantes médicinales, etc ne constituent ensemble que 8% du tissu coopératif marocain.

Conclusion

Les organisations de l'ESS ont montré leur efficacité au Maroc. D'une part, elles sont en mesure d'œuvrer à relever les grands défis de la mondialisation basé sur la concurrence et la compétitivité ; et d'autre part, elles sont aptes à créer des

¹ Ministère de l'Économie et des Finances, « Projet de loi de Finances pour l'année budgétaire 2015 », p. 87

² Source: ODECO 2011

opportunités de travail à moindre coût, à démocratiser la vie économique, sociale et éducative, par l'intégration de larges couches de la société, notamment celle touchée par la pauvreté travaillant dans une économie non structurée. Dans ce cadre, nulle part ne peut contester le rôle que jouent ces institutions qui partagent en commun un certain nombre de principes, dont l'autonomie, la solidarité, la participation, la démocratie et la responsabilité se veulent l'expression institutionnelle de la société civile.

Bibliographie

- Banque mondiale et instituts nationaux de statistique (année 2012).
- Favreau, Louis, (1999), « L'Économie Sociale mise en perspective : Renouveau au Nord et émergence au Sud », Co-publication du collectif de recherche de CRISES et de la Chaire de recherche en développement communautaire (UQAH), Cahier de recherche n° 9707.
- Favreau, L, Frechette, L, (2000), « Économie Sociale, coopération NORD / SUD et développement », Cahier de CRISES, n° 0002.
- Guy, J, (2012), « Itinéraire d'un élu socialiste en Sarkozy », Dunod, p. 126.
- Haut-commissariat au Plan, (2011), « Enquête nationale auprès des Institutions Sans But Lucratif (ISBL) », Principaux résultats, p. 1.
- Levesque, Benoit, (1999), « Le développement local et l'Économie Sociale : deux éléments incontournables du nouvel environnement social », Cahier de CRIES, N°9905, Collection Working Papers.
- Levesque, Benoit, (2001), « Le développement local et régional, avant et après la mondialisation », Cahier de CRIES, N° 0116, Collection Working Papers
- Marie, A, (2005), « Pratique et théories de l'Économie Solidaire », Paris, p. 186
- Ministère de l'Économie et des Finances, « Projet de loi de Finances pour l'année budgétaire 2015 », p. 87.
- Mochtane, Jean Loupe, (2000), « Alibis ou solution de rechange au libéralisme : Ces territoires méconnus de l'ESS », Le Monde Diplomatique.